

Réunion publique du Conseil de quartier Porte des Lilas
Le mercredi 14 décembre 2011 à l'école élémentaire B 59 rue de Romainville

Réunion animée par Sergio TINTI, Délégué du Maire pour le quartier Porte des Lilas.

Présentation Autolib'

En présence de Halima JEMNI (conseillère spéciale auprès du Maire chargée de l'espace public et des déplacements) et Christelle GODINHO (direction de la voirie et des déplacements, 6e section territoriale de voirie).

Après le grand succès du Velib qui était un projet de la dernière mandature, la ville de Paris a lancé son nouveau projet pour cette mandature qui est l'Autolib'. Ce projet a été financé par la ville de Paris, mais aussi par la région. Le projet touche 45 communes autour de la capitale. Sur Paris, sont prévues 700 stations d'autolib', dont 250 sont déjà opérationnelles. Les autres seront mises en marche d'ici à l'été 2012. Dans le 19^e arrondissement il aura 30 stations autolib', 12 sont déjà finalisées et en fonctionnement, dont celles situées au : 6 rue des Sept Arpents ; 6 avenue René Fonck ; 58 Boulevard Sérurier.

Les dates clés du projet :

Juillet 2009 - création du syndicat mixte Autolib'

Décembre 2009 - lancement de la consultation

Août 2011 - premiers travaux

Octobre/novembre 2011 - phase test

5 décembre 2011 - ouverture au public

Mai 2012 - achèvement du déploiement

Autolib' est un service de proximité. Il existe 800 personnes sur le terrain ; au moins un espace humanisé par commune ; l'abonnement se fait en moins de 10 minutes directement aux points d'accueil des communes ou par internet.

La prise en main se fait en deux minutes : réservation du véhicule; possibilité de réserver une place à l'arrivée et de s'arrêter momentanément sans surcoût.

La régulation des flux de véhicules entre les stations est faite grâce à un suivi en temps réel des véhicules, un maillage étendu de stations pour proposer des alternatives en cas de saturation et un réacheminement des véhicules en dernier recours.

Un déplacement facile et confortable avec un véhicule de 4 places, guidage GPS et bouton d'appel d'urgence.

Les véhicules sont 100% électriques, ils ont une autonomie de 250 km et un temps moyen de rechargement de 4h.

Le service Autolib' propose trois types d'abonnement :

- Premium solo ou famille (1 an) ;
- hebdomadaire (7j) ou ;
- découverte (24h).

Ces abonnements vont de 144 €/an à 10€/jour. Les coûts de l'utilisation vont de 4€ à 8€ la demi-heure.

Questions/Commentaires :

1) Encore des places de stationnement en moins !

Oui, mais ce service permettra aux gens de ne pas prendre leur véhicule particulier et utiliser l'Autolib qui est un service qui propose le partage des voitures. C'est moins cher qu'avoir une voiture particulière et à force nous aurons plus de places pour stationner.

2) Y'a-t-il possibilité de savoir si la voiture est chargée et à combien ?

Oui, on peut savoir à combien en pourcentage la voiture est chargée et aussi savoir si vous pouvez réaliser le trajet souhaité avec la charge.

3) Le choix d'implantation des stations a pris en compte le maillage des transports publics déjà existant ?

Oui, le choix d'emplacement de stations autolib' a pris en compte les connexions avec les transports publics existants, mais il y a aussi d'autres éléments techniques qui doivent être pensés pour installer ces stations. Par exemple, les réseaux électriques du sous-sol.

4) Faut-il souscrire à une assurance pour utiliser les véhicules?

Dans le prix de l'abonnement, est inclus l'assurance complète. S'il y a un sinistre la personne qui a causé l'accident doit payer la franchise de l'assurance. Après pour ce conducteur il aurait une caution demandée pour la prochaine utilisation d'Autolib'.

5) Les véhicules sont très silencieux et peuvent occasionner des accidents.

Il est vrai que les véhicules n'ajoutent pas de pollution sonore à la ville. Il y a un klaxon que peut être actionné pour alerter un cycliste, un piéton.

Présentation de l'Accorderie

En présence de Séverine MERCADAL (Directrice adjointe de la régie de quartier)

L'Accorderie est un projet expérimental porté par la régie de quartier. Le projet doit devenir autonome au bout de 3 ans.

Une accorderie est un système d'échange de services qui regroupe toutes les personnes intéressées et habitant sur le territoire où elles sont implantées à échanger entre elles différents services et savoir-faire.

Les membres d'une accorderie, les accordeurs, ont accès aux services des autres membres ainsi qu'à toutes les activités organisées par eux. Les échanges ne sont pas réciproques.

Il y a 3 types d'échanges qui peuvent être réalisés: les échanges individuels, mais aussi des activités collectives d'échanges et des échanges associatifs.

Les activités collectives d'échanges s'adressent à l'ensemble des accordeurs. Celles-ci seront mises en place en fonction des besoins que les membres expriment. Les échanges associatifs sont les services rendus dans le cadre de la gestion même de l'accorderie, par exemple. Cela veut dire que les accordeurs peuvent participer à la vie de l'accorderie et de cette façon gagner des crédits au niveau associatif.

L'Accorderie de Paris 19^{ème}, est un projet de la fondation Macif, soutenue par la Mairie de Paris, elle est la toute première à Paris. Elle se situe à la régie de quartier au : 234 rue de Crimée.

L'idée est aussi de créer des liens entre les habitants des différents quartiers de l'arrondissement. Chacun apporte ce qu'il sait faire et ce qu'il a envie de partager.

L'Accorderie organisera aussi des rencontres régulières avec les accordeurs, pour que les gens se connaissent et puissent discuter ensemble.

Tout se passe par internet : l'inscription, le contact avec les différents accordeurs, les consultations des crédits... Les personnes qui n'ont pas d'accès à internet peuvent passer au bureau de l'Accorderie pour prendre la documentation sous format papier.

Les principes de base sont :

- une heure de service rendu égale à une heure de service reçu
- l'échange repose sur le temps et non sur l'argent
- équilibre dans les échanges
- de l'échange et non du bénévolat
- prise en charge de l'organisme par les accordeurs.

Aujourd'hui, l'Accorderie compte déjà 100 accordeurs. Les échanges ont commencé et il y a toujours de nouveaux accordeurs qui s'inscrivent.

Questions/Commentaires :

1) Avez-vous des exemples de types de services échangés ?

Il existe plusieurs types de services, comme par exemple : cours de cuisine, bricolage, conseil pour la rédaction des cv, initiations à la danse, etc... L'accorderie est ouverte à toutes les suggestions et propositions des services.

2) Comment est faite la gestion du planning d'échange ?

Il y a une salariée à l'accorderie qui organise et gère les échanges et les inscriptions. A l'inscription chaque accordeur reçoit comme cadeau 15h d'échanges gratuits pour pouvoir commencer ses activités.

3) La base d'échange est 1h donné, 1h reçu ?

Absolument. Il n'y a pas de valeur de service. A chaque heure de service rendu les membres acquièrent un crédit d'une heure de service.

4) Il y a-t-il un espace dans le local de l'accorderie pour recevoir les accordeurs qui veulent échanger des services, mais qui n'ont pas de place à leur domicile?

Aujourd'hui, non. L'accorderie occupe un petit local et, malheureusement, ils ne peuvent pas recevoir ses accordeurs pour l'échange de services. L'objectif est d'avoir un local plus grand dans le futur.

5) Y a-t-il une évaluation des gens qui s'inscrivent à l'accorderie ?

A l'inscription il n'est pas demandé ni cv, ni de justificatifs de formations. Après la première prestation, il y a un questionnaire d'évaluation qui est appliqué à la personne qui a reçu la prestation. C'est à partir de la première prestation qu'on saura la qualité du

service rendu. Mais tous les membres font un entretien à l'inscription avec la salariée de l'accorderie.

6) Les SELs (Systèmes d'Echanges Locaux) sont-ils la même chose que l'accorderie ?

Non. A l'accorderie il n'y a pas de échanges d'objets et il n'y a pas du bénévolat. Les SELs n'ont pas de salariés et à l'accorderie il en a.

7) Qui finance l'accorderie?

Les fonds de l'accorderie proviennent de la fondation Macif, de la ville de Paris et une petite contribution des bailleurs sociaux.

Présentation de la Maison des parents de l'hôpital Robert Debré

En présence de Marguerite SIMONNET (Directrice de la logistique, de l'organisation et du développement durable), de Lydia LACOUR (Directrice de la communication et du pôle éducatif) et de Marie-Christine LOUCHET (responsable de la maison des parents - Croix Rouge)

La maison des parents de l'hôpital Robert Debré a été installée dans deux pavillons qu'ont été achetés par l'hôpital il y a 20 ans.

Cette maison accueille les parents des enfants malades et hospitalisés. L'objectif est de soutenir matériellement, mais aussi psychologiquement ces parents. Ils ont besoin d'être soutenus pour qu'ils puissent soutenir leurs enfants.

Au vu de l'apparence extérieure de la maison, les membres du groupe d'animation du Conseil de quartier Porte des Lilas sont venus à la rencontre de la direction de la maison pour avoir des informations et connaître le projet et son avenir.

L'immeuble est très ancien et a besoin de réparations très importantes. L'hôpital n'a pas les moyens financiers de le faire. Il y a eu un ravalement en 2002, mais les nécessités de travaux sont plus importantes que cela.

Les conditions se dégradent, et le budget de la santé est en baisse. L'hôpital ne peut plus entretenir cette maison.

Alors, l'hôpital a cherché un mécénat, parce qu'ils ne peuvent pas faire les travaux qui sont essentiels au bon fonctionnement de la maison, principalement ceux qui sont liés aux normes d'incendie.

La maison fermera à la fin de l'année 2011. Elle sera démolie. Il faut compter deux ans avant l'ouverture de la nouvelle maison. Le projet de reconstruction n'est pas encore prêt.

Questions:

1) Où seront logées les familles pendant la fermeture de la maison ?

Cela est justement le grand problème. Il n'ya pas d'autres maisons des parents près de l'hôpital Robert Debré. Il y a des parents qui auront du mal à rester près des leurs enfants, parce qu'ils ne pourront pas payer un hôtel à Paris. C'est un grand problème. A la maison des parents, les tarifs étaient assez accessibles. Les tarifs basés sur le quotient familial étaient entre 38€/jour à 9.50€/jour avec le petit-déjeuner inclus et la possibilité de faire la cuisine et le linge dans le local. Trois-quarts des familles qui s'installent, paient les tarifs minimaux.

2) La maison qui sera construite aura plus de place pour les familles?

Il y aura un peu plus de chambres. Aujourd'hui il existe 11chambres avec 18 lits. Après la reconstruction il aura 16 chambres avec 48 lits.

3) Ce nombre des lits est-il suffisant ?

Non, pour répondre à toutes les demandes, il faudrait le double. Mais il n'y a pas de financement pour une construction de cette envergure.

4) Où en sont les négociations pour le projet de reconstruction de la maison de parents ? Tout est déjà signé ?

Non, rien n'est signé, mais c'est en bonne voie. La démolition doit être faite dans 2 ou 3 mois. Le projet est de commencer le chantier de construction l'été prochain. L'opération sera de démolition puis reconstruction. Ils sont pressés, parce qu'il n'existe pas d'aide aux parents pendant cette période.

5) La croix rouge va reprendre la direction de la maison après la nouvelle construction ?

Il est peu probable, parce que le mécénat qu'il est en train d'être signé est pour la reconstruction et aussi pour la gestion de la maison.

6) N'existe-t-il pas une façon d'aider les parents des enfants qui seront hospitalisés pendant la période de reconstruction de la maison ?

Il a été installé des fauteuils-lits pour les parents qui souhaitent rester dans la chambre de leur enfant. Mais cela est une solution provisoire, parce que cela peut aider les parents qui ont des enfants pour une courte hospitalisation. Pour les grandes périodes d'hospitalisation, il est très difficile pour les parents de rester dormir dans ces fauteuils, car ils ne sont pas très confortables.

7) Combien coutera ces fauteuils-lits aux parents ?

C'est gratuit. Il n'y a pas de coût pour les parents.

D'ici à quelques mois la direction de l'hôpital donnera des nouvelles sur la signature du mécénat et ils viendront présenter le projet de reconstruction au Conseil de quartier. Ils sont également disponibles pour répondre aux questions liées à l'hôpital Robert Debré.

<p>Présentation des Acteurs du Paris durable</p>

En présence d'Antoine CASSARD (Coordinateur de la mise en place du dispositif)

Pour améliorer l'empreinte écologique du territoire parisien en donnant envie au maximum de réaliser des éco-actions, la ville de Paris ouvre un nouveau dispositif de mise en valeur, d'échange de bonnes pratiques environnementales dans un objectif de développement durable. Pour cela : un nouveau site Internet est ouvert depuis 9 mois. Des rencontres d'échanges, d'expériences seront organisées à l'occasion d'événements montés par la ville de Paris et ses partenaires et des visites de sites seront mises en place.

Les acteurs du Paris durable sont des particuliers, entreprises, associations, commerces, établissements scolaires, administrations, artistes, localisés à Paris ou intervenant sur le territoire parisien.

Il existe déjà 534 acteurs inscrits et plus de 16700 personnes impliquées dans des éco-actions.

Dans le 19^e, il y a au total 29 acteurs, à savoir : 15 particuliers, 3 copropriétés, 7 associations, 3 entreprises et 1 établissement d'enseignement.

Les actions proposées sont assez diverses. Il est possible, par exemple, d'installer et/ou utiliser un compost collectif ; créer ou participer à un jardin partagé, etc.

Les Acteurs du Paris durable ce sont également des ateliers, des rencontres locales et un lieu ressource.

La Maison des Acteurs du Paris Durable
21, rue des Blancs-Manteaux - 4^e
Renseignement : 01 53 01 83 26
<http://www.acteursduparisdurable.fr>

Questions:

1) Les acteurs du Paris durable se fait par auto-déclaration, y'a-t-il un contrôle ? Comment savoir si les gens qui s'inscrivent font des vraies éco-actions et ne sont pas plutôt intéressés par faire de la publicité gratuite ?

Il y a un contrôle fait aux gens que s'inscrivent sur le site. Il y a des modérateurs qui connaissent et suivent les gens inscrits et leur actions écologiques.

2) Puis-je encourager le jardin partagé de mon quartier qui fait du compostage à s'inscrire sur le site ?

Les gens inscrits doivent répondre aux demandes faites à travers le site internet. L'adresse mail de la personne ou association apparaît dans le site si la personne le souhaite. C'est aussi une forme de faire connaître et faire visiter différentes initiatives. Il est possible de divulguer les actions faites, mais aussi d'échanger avec les différents acteurs qui peuvent être intéressés.

Présentation de l'Agence parisienne du climat

En présence Simon POUILLAUTE (Coordinateur activité précarité énergétique)

L'agence parisienne du climat a été créée à l'initiative de la ville de Paris. Son objectif est d'accompagner la mise en œuvre du Plan Climat. Elle a une équipe de trente personnes basée dans le 12^e.

Ses activités sont :

- informations et conseils au grand public ;
- animations sur le territoire ;
- accompagnement des copropriétés ;
- lutte contre la précarité énergétique ;
- prospective énergie climat.

La précarité énergétique est l'incapacité à satisfaire un besoin élémentaire pour des raisons budgétaires. La réalité est complexe et les situations sont très hétérogènes. Ils rencontrent des différents cas :

- faible qualité d'isolation thermique des logements et à cause de cela une surconsommation énergétique pour atteindre un niveau de confort minimal.
- les énergies de chauffage (électricité, fioul, gaz...) ont un coût élevé et amènent à la sous-consommation énergétique pour que les gens puissent payer ses factures.
- un faible niveau de revenu des ménages, dont difficulté au paiement des factures et d'investissement pour atteindre un niveau de confort supérieur.

Dans le 19ème arrondissement, il existe le 156 Durable qui est un espace d'animation exemplaire et un lieu ressource. Il se situe au 156 rue Aubervilliers. Ce dernier est un espace dédié à l'information et à la démonstration.

Les permanences pour des conseils et infos énergie se font: mardi 9h30-11h30 et jeudi 17h-19h. C'est un accueil spécifique aux habitants du 19^e, il suffit juste de prendre rendez-vous via le numéro : 01.58.51.90.31

Pour le premier semestre 2012, il y aura l'ouverture d'un appartement témoin qui pourra être visité par les riverains.

L'agence parisienne pour le climat peut visiter les domiciles afin de donner des informations sociotechniques, conseils des comportements qui peuvent beaucoup changer le niveau de consommation de l'énergie dans une maison. Ils peuvent aussi fournir des équipements pour faire des économies d'énergie, mais les domiciles plus modestes et avec des factures plus élevées sont privilégiés.

<p>Fête « Porte des Lilas en lumière »</p>

Le 17 décembre 2011 de 14h à 17h, devant La Poste (39bis, rue de Romainville).

Pendant la fête, il y aura l'inauguration de la bouche du métro Porte des Lilas qui a été décoré par les enfants du quartier. Un goûter sera servi aux participants de la fête. Il y aura aussi de la musique et de la danse. Quinze habitants du quartier sont engagés à l'organisation de cette animation.